

République Française  
Département de l'Isère  
Commune de CREYS MEPIEU

### Séance du 07 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf et le sept mars à vingt heures, s'est réuni le Conseil municipal de la commune de CREYS MEPIEU, à la mairie, sous la présidence de M. Olivier **BONNARD**.  
Étaient présents : Philippe **FILLOD**, Ghislaine **POZZOBON**, Jean-François **DUBOIS**, Séverine **POËTE**, David **ARNAUD**, Pierre **VACHER**, Isabelle **MAYEN**, Jean-Claude **GENGLER**, Geneviève **HERBEPIN**, Ligia **HODY**, René **GIPPET**, Nadine **MELLET**, Stéphanie **BATAILLON**

Excusé : Alain **SUBIT** (procuration donnée à Ghislaine POZZOBON),)

Secrétaire : Jean-François **DUBOIS**

Date de la convocation : 28 février 2019

Le Maire demande au Conseil d'approuver le procès-verbal de la réunion du 31 janvier 2019  
René **GIPPET** demande que soit ajouté « afin de faire des économies d'énergie » à son intervention :

« Propose l'extinction de l'éclairage public, durant la nuit sur la commune **afin de faire des économies d'énergie** »

**LE CONSEIL MUNICIPAL approuve cette demande et approuve le procès-verbal du 31 janvier 2019.**

### AMENAGEMENT BREGNIER-CORDON – REMISE EN NAVIGABILITE DU HAUT-RHONE A DES FINS TOURISTIQUES

M. Le Maire fait part au Conseil de la demande d'autorisation, de construction d'une écluse à BREGNIER-CORDON et à la réalisation du balisage et de la signalisation du chenal de navigation entre BREGNIER-CORDON et SAULT-BRENAZ, présentée par la compagnie Nationale du Rhône.

Il demande au Conseil de bien vouloir se prononcer,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

**EMET** un avis favorable à ce dossier.

### VENTE PARCELLE ZA MALVILLE – entreprise André VACHER

Lors de la réunion du 28 mars, le Conseil Municipal avait donné pouvoir à M. Le Maire pour entamer des discussions avec M. André VACHER au sujet de la vente par la commune d'une parcelle située ZA MALVILLE,

Au regard :

- de l'étude réalisée par le cabinet d'expertise GALTIER
- du document d'arpentage établi par le cabinet ELLIPSE,
- des négociations avec M. André VACHER,

M. Le Maire propose au Conseil de vendre une parcelle de 1446 m<sup>2</sup> sur laquelle se trouve un bâtiment de stockage pour un montant forfaitaire de 37 805 €,

Après que Philippe FILLOD, Isabelle MAYEN et Pierre VACHER se soient retirés de la salle des délibérations,

M. Le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer,

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

**DECIDE** de vendre à l'entreprise André VACHER la parcelle cadastrée B n° 724 d'une superficie de 1446 m<sup>2</sup> sur lequel est implanté un bâtiment de stockage,

**FIXE** le montant forfaitaire de la cession à 37 805 € (trente-sept mille huit cent cinq euros),

**PRECISE** que l'ensemble des frais inhérents à cette transaction seront à la charge de l'acquéreur,

**CHARGE** le Maire de signer l'acte à intervenir par l'Office Notarial de MORESTEL.

**DONNE** pouvoir au Maire pour régulariser toutes servitudes sans indemnité, nécessaires à la vente du bien (passage, réseaux),

**PRECISE** que les frais notariés sont à la charge de l'acquéreur.

### PRESENTATION DU PLAN D'EPENDAGE DE LA LAGUNE DU POULET

Dans le cadre des travaux de la lagune du Mollard, il est nécessaire de procéder à l'épandage des boues. Il a été proposé le stockage des boues au droit de l'ancienne lagune de la Gorge. Cette option a été retenue pour l'épandage du bassin 3 et des résidus du bassin 2 ; ces boues seront reprises et épandues en 2020. La parcelle AD 237, vers les Briches, a également été retenue. Cette dernière située sur un plateau dispose d'une épaisseur de terre qui permet un épandage dans les meilleures conditions. Un dossier déclaration va être déposé dans ce sens.

### TOUR DE TABLE

Séverine **POETE** rappelle l'organisation de la fête de la musique au stade le vendredi 21 juin prochain.

Ghislaine **POZZOBON**

- ✚ signale un dysfonctionnement du défibrillateur de la salle des fêtes de Faverges.
- ✚ Envisage de renouveler le mobilier urbain autour de la salle des fêtes de Faverges

Pierre **VACHER** s'inquiète de la solidité du mur en pierres sèches sur le chemin de la carrière des Briches, à voir pour le sécuriser.

Le Maire informe le Conseil de la reprise des discussions au sujet de la construction d'une gendarmerie.

**PROCHAINE REUNION DE CONSEIL  
LE JEUDI 4 AVRIL 2019 à 20h**